

Communauté de Communes Bresse et Saône
50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 33
 ➤ présents : 31 ➤ contre :
 ➤ votants : 33 ➤ blanc :
 ➤ abstention :

Date de convocation : 4 octobre 2022

Séance du 10 octobre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 10 OCTOBRE à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Boz, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-DE CROMBRUGGHE DE LOORINGHE Michel
	Gorrevod	JANIAUD Françoise
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-GAULIN Christian-PACCAUD Christine-MONTRERAT Raphaël
	Reyssouze	
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient excusés les délégués suivants :

Madame Victoria POLI

Monsieur Henri GUILLERMIN est suppléé par Madame Françoise JANIAUD.

Monsieur Freddy BEREZYAT a donné pouvoir à Madame Andrée TIRREAU pour voter en son nom.

Madame Pascale ROBIN a donné pouvoir à Monsieur Bertrand VERNOUX pour voter en son nom.

Etaient absents les délégués suivants :

Monsieur Dominique SAVOT et Agnès PELUS.

Monsieur Jean-Louis MALATERRE a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Aménagement d'une déchetterie sur le secteur nord : convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain.

Afin de mener à bien la réflexion sur le projet d'aménagement d'une déchetterie sur le secteur nord du territoire, la Communauté de Communes Bresse et Saône a sollicité les services de l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain pour une mission d'assistance à maître d'ouvrage.

La proposition d'accompagnement regroupe en prestations de base les étapes de définition des besoins et d'étude de faisabilité, puis différentes options aux conditions ci-après :

Prestations	Temps (jours)	Coût (euros HT)
BASE		
Définition des besoins : organisation de visites de sites, réunion de travail, données d'entrées en termes d'urbanisme, raccordement aux réseaux, topographie, définition des besoins...	4	1 800€

Etude de faisabilité : esquisses graphiques en deux versions, chiffrage sommaire des solutions envisagées, élaboration d'un planning d'opération, réunion de présentation...

Total prestations de base

Option 1 : Etude de programmation

Option 2 : Assistance la passation du marché de maîtrise d'œuvre - MAPA

Option 3 : Appui technique en phase conception

Option 4 : Assistance à la passation des marchés de prestations intellectuelles

Option 5 : Assistance à la passation des marchés de travaux

Option 6 : Ingénierie financière – Recherche de financements

Total des options

Total prestation AMO HT

TOTAL PRESTATION AMO (avec toutes les options) TTC

Envoyé en préfecture le 17/10/2022

Reçu en préfecture le 17/10/2022

Affiché le 17/10/2022

ID : 001-200071371-20221010-10102022_164-DE

Durant toute sa mission, l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain assurera une assistance d'ordre technique, juridique et financière.

La prestation sera réalisée selon les modalités fixées ci-dessus, toutes options retenues.

La réception de la convention signée par l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain vaudra ordre de service de démarrage des prestations.

Vu les éléments ci-dessus énoncés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les modalités de la convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain pour l'aménagement d'une déchetterie sur le secteur nord du territoire pour un montant de 23 490 € TTC,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

